

# Fiche de données de sécurité

Date d'émission 17-mars-2014

Date de révision 10-oct.-2019

Version 4

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sportsmaster CRF Mini 15-5-15+4CaO+2MgO  
 Code produit 42790125DC  
 Synonymes Sportsmaster CRF Mini 15-2.2-12.5+1.4Ca+1.2Mg  
 Substance pure/mélange Mélange.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.  
 Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs [SU 21].

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Everris International BV  
 Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190.

Pour plus d'informations, contacter [INFO-MSDS@EVERRIS.com](mailto:INFO-MSDS@EVERRIS.com).

1.4. Numéro d'appel d'urgence Int: +44 1235 239 670 (24h). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59.

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun(e)

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### Autres risques (UN-GHS)

Attention

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Uree	200-315-5	57-13-6	25 - 40%	Non classé	01-2119463277-33
Sulphate de calcium; CaSO <sub>4</sub> +2H <sub>2</sub> O	231-900-3	10101-41-4	10 - 25%	Non classé	01-2119444918-26
Soufre (S)	231-722-6	7704-34-9	1 - 5%	Skin Irrit. 2 (H315)	01-2119487295-27

*Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16*

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Conseils généraux**

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

#### **Inhalation**

En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'inhalation des émanations issues des réactions, transporter immédiatement la victime à l'extérieur.

#### **Contact cutané:**

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

#### **Contact oculaire:**

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### **Ingestion:**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

### 4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### *Moyens d'extinction appropriés*

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:* Jet d'eau abondant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures de protection individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**Pour les agents d'intervention** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### *Méthodes de confinement:*

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### *Méthodes de nettoyage:*

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

§ 8, 12, 13.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans le conteneur original. Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage

LGK (Allemagne)

Exempté(e)(s)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; www.everris.com; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette

Scénario d'exposition

Mélange. Non demandé.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

<u>Uree</u>	
Bulgaria - OEL- TWAs	10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA
Latvia - OEL - TWAs	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
<u>Sulphate de calcium: CaSO<sub>4</sub>+2H<sub>2</sub>O</u>	
la Belgique - 8 H VLE	10 mg/m <sup>3</sup> TWA
Portugal	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Spain - Valores Limite Ambientales - VLE	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
UK EH40 WEL:	10 mg/m <sup>3</sup> TWA (Inhalable) 4 mg/m <sup>3</sup> TWA (Respirable)
<u>Soufre (S)</u>	
Latvia - OEL - TWAs	6 mg/m <sup>3</sup> TWA
Russia TWA	6 mg/m <sup>3</sup> TWA 1863

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Component	Oral(e)	Cutané(e)	inhalation
Uree 57-13-6 ( 25 - 40% )		580 mg/kg bw/day	292 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune donnée disponible

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Uree 57-13-6 ( 25 - 40% )	0.47 mg/l		0.047 mg/l			

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Protection des mains**

Gants. Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.

**Protection respiratoire**

N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées

**Protection de la peau et du corps**

Vêtements de protection légers

**Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et

boissons, y compris ceux pour animaux.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Aspect:	Granulés
Odeur:	Aucun(e)
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide. Sans objet.
Point d'éclair :	Solide. Sans objet.
Taux d'évaporation :	Solide. Sans objet.
inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable
Pression de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité de vapeur	Solide. Sans objet.
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide. Sans objet.
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Teneur en COV (%):	Solide. Sans objet.

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts.

### 10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Inhalation**

L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

**Informations sur les effets toxicologiques**

Aucun(e) connu(e)

**Toxicité aiguë****Toxicité aiguë inconnue** 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Uree	= 8471 mg/kg ( Rat )		
Soufre (S)	> 3000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 9.23 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Si ce produit est un mélange, la classification ne se base pas sur les études toxicologiques relatives à ce produit, mais uniquement sur les études toxicologiques des composants inclus dans ce produit. Des informations plus détaillées sur la substance et/ou les composants sont éventuellement incluses dans les autres sections de la présente FDS

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Cancérogénicité** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Toxicité pour la reproduction** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**STOT - exposition unique** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**STOT - exposition répétée** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

**Danger par aspiration** Classification basée sur les composants individuels du mélange.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité****Écotoxicité****Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement  
1% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Uree	> 10000: 192 h Scenedesmus quadricauda mg/L EC50	16200 - 18300: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50	-	3910: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 10000: 24 h Daphnia magna Straus mg/L EC50
Soufre (S)	-	866: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 static 14: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité**

Aucun effet de persistance ou d'accumulation n'a été observé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Ne montre pas de bioaccumulation.

Nom chimique	LOGPOW
Uree	-1.59

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Ne pas réutiliser le récipient.

**Autres informations**

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMO / IMDG****14.1****No ONU:**

Non réglementé

**14.2****Nom d'expédition:**

Non réglementé

**14.3****Classe de danger:**

Non réglementé

**14.4****Groupe d'emballage:**

Non réglementé

**14.5****Polluant marin**

Non réglementé

**14.6****Dispositions spéciales**

Aucun(e)

**14.7****Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**ADR/RID****14.1****No ONU:**

Non réglementé

**14.2****Nom d'expédition:**

Non réglementé

**14.3****Classe de danger:**

Non réglementé

**14.4****Groupe d'emballage:**

Non réglementé

**14.5****Danger pour l'environnement**

Non réglementé

**14.6****Dispositions spéciales**

Aucun(e)

**IATA****14.1****No ONU:**

Non réglementé

**14.2**



DNEL: Derived No-Effect Level  
REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals  
CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging  
OEL: Occupational Exposure Limit  
TWA: Time Weighted Average  
ATE: Acute Toxicity Estimate  
EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement  
LD50: Lethal dose, 50%.  
LC50: Lethal concentration, 50%.  
SVHC: Substance of Very High Concern.

**Méthode de classification**

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

**Principales références de la littérature et sources de données**

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**Préparé par**

Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

**Date d'émission**

17-mars-2014

**Limitations relatives à l'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels

**Motif de la révision**

\*\*\*Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document. C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risques liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.